



ARRÊTE MUNICIPAL N°2023/50
Portant fermeture temporaire de la route,
du salem

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRÉLAND,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route et son article R225,

VU la demande de Monsieur MULLER Daniel,

VU les travaux de réparation de canalisation sur cette voie,

Considérant que ces travaux nécessitent la fermeture de cette voie à la circulation pour en assurer la sécurité,

ARRETE

Article 1^{er} : La route de Salem, sera fermée à la circulation le vendredi 22 septembre 2023 à partir de 8h pour la durée des travaux.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par Monsieur MULLER Daniel.

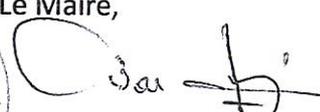
Article 3 : La déviation se fera par le chemin rural de la Ravane pour les habitants en amont du chantier.

Article 4 : Les agents de la Force Publique et les Brigades Vertes sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fréland, le 20 septembre 2023

Le Maire,




BARLIER Jean-Louis.

Destinataires :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lapoutroie
- Brigades Vertes à Soultz
- Affichage
- Riverains
- ONF
- La Poste
- Monsieur MULLER Daniel